APPEL À PROJETS EN FORET DOMANIALE D'AGRE
(TARN-ET-GARONNE / 82)

(Domaine privé de l'Etat)

VALORISATION DU PATRIMOINE
Parcours sportif type accrobranche

ANNEXE 2 - FICHE DESCRPITIVE DU SITE

Site forestier situé en forêt domaniale d'Agre au lieudit « Maison forestière » Parcours sportif type accrobranche



Informations sur le site et nature de l'activité attendue

Nom du site	Parcours sportif type accrobranche
Département	Tarn-et-Garonne (82)
Commune	Montech
Parcelle cadastrale	Section B n°755 partie et 988 partie
Forêt domaniale	Agre
Situation ONF	Agence Interdépartementale Aveyron/Lot/Tarn/Tarn-et-Garonne 5 rue Christian d'Espic – 81100 CASTRES
Localisation	point GPS : - X : 43.967528 - Y : 1.26608
Accès	Au bord de la Départementale 928 et au début de la route forestière « Allée Centrale »
Description générale	**DESCRIPTIF DU PARC ACCROBRANCHE AGRIP AVENTURE** La SARL Agrip Aventure est un parc de loisir accrobranche crée en 2005. Situé à l'entrée de la forêt domaniale d'Agre à Montech sur une superficie de 20 038m^2, composé à 90 % d'essence de chêne commun, pour hauteur moyenne de tous les parcours de 10 mètres de haut avec une pointe de hauteur de 16 mètres. Le parc est composé de 11 parcours comprenant 150 ateliers, sous forme de tyrolienne, pont de singe, liane de tarzan, etc. ainsi qu'un chalet d'accueil de 18 m^2 et de toilettes/lavabos (fosse fermée vidée 2 fois par an). **Pour rappel, l'ONF met uniquement à disposition le terrain nu (sans les aménagements, ouvrages et matériels appartenant à l'exploitant actuel).** **SIGNALISATION** Affichage obligatoire, règlement du parc, tarifs, consignes de sécurité, assurance, diplômes, contrôle phyto des arbres, contrôle des câbles, plans parcours, numérotation arbres. **DIVERS : VENTE SUR PLACE DE BOISSONS SANS ALCOOL, GLACES, GANTS.** Tables de pique-nique ombragées, toilettes, parking et d'un accès pompier. **Pour rappel au Règlement de la Consultation, l'exploitant actuel souhaite céder les aménagements, ouvrages et matériels composant le parc accrobranche au futur repreneur, sous réserve d'une proposition de rachat. Cet accord est strictement confidentiel entre l'exploitation actuel et le futur repreneur (pas d'impact sur la redevance annuelle de la convention d'occupation temporaire).**

Orientation de projet	La consultation vise la poursuite / reprise d'un parcours sportif type accrobranche. Le candidat retenu conclura une convention d'occupation temporaire en forêt domaniale pour assurer la continuité de l'activité. La durée prévue de la convention est de 12 ans à compter de sa signature. Le projet devra rester compatible avec l'aménagement forestier et la gestion forestière durable mise en œuvre par l'ONF.
Activités incompatibles	Toute activité non compatible avec la gestion forestière durable, l'aménagement forestier, les autorisations requises et les conditions techniques particulières de la convention.
Emprise minimale du projet (ha)	Environ 2 ha
Emprise maximale du projet (ha)	Environ 2 ha
Contexte ONF particulier	Le site relève du domaine privé forestier de l'État géré par l'ONF. La démarche s'inscrit dans une politique de valorisation du patrimoine forestier de l'État, dans le respect des missions de gestion des forêts publiques. Le projet doit s'articuler avec l'aménagement forestier et la gestion durable menée par l'ONF.
Contraintes règlementaires connues et applicables	**ZNIEFF de type I** : - Forêt d'Agre-Montech ; - Forêt d'Agre et d'Escatalens, bois de la Moutette, de la Barraque et de Fromissard.
Contraintes particulières	**Exploitation forestière :** Les travaux forestiers sont réalisés régulièrement sur le massif. Toutes les interventions sont prévues dans le cadre d'un document d'aménagement forestier (voir avec le Technicien Forestier Territorial). **Ayants-Droits :** - Proximité du champ de tir de Montech en lien avec le 17e régiment de génie parachutiste avec l'application d'un régime extérieur ; - L'association de chasse Saint-Hubert conformément au bail de chasse en vigueur
Points de vigilance	**Eau / électricité :** Pas d'alimentation en eau ni électricité. En revanche pour les toilettes, il y a une fosse septique sans épandage Le preneur devra assurer les alimentations en autonomie (Forage, production électrique, traitement des eaux usées) et en accord avec les contraintes du site.
Contact local	• M. Jean-Paul VIGIER, Intérim au Responsable Unité Territoriale Grand-Ouest - Tél : 06.18.70.53.96/ Mail : jean-paul.vigier@onf.fr • M. Lionel GOLSE, Technicien Forestier Territorial - Tél : 07.77.33.73.47 / Mail : lionel.golse@onf.fr
Date prévisionnelle de visite sur site	A prévoir avec le Technicien Forestier Territorial

Cartographies du site – Photographie aérienne

Délimitations du site mis en appel à projet

Fond : **Ortho photographie**

Nom du site	Site accrobranche
Echelle	1:4514



Cartographies du site – Cadastre

Délimitations du site mis en appel à projet

Fond : **CADASTRE**

Nom du site	Site accrobranche
Echelle	1:4514

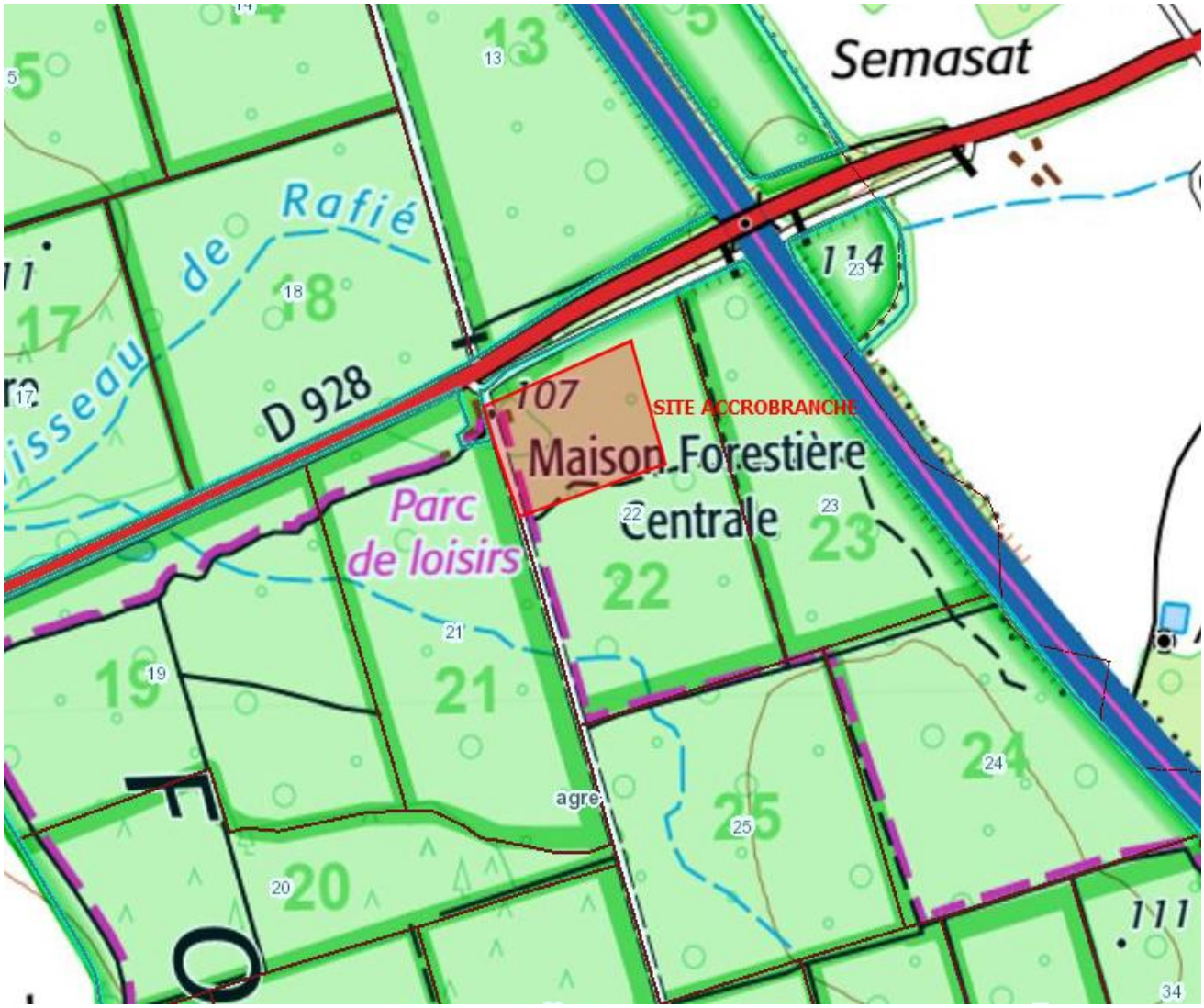


Cartographies du site – Plan de situation

Localisation du site dans la forêt domaniale

Fond : **SCAN 25**

Nom du site	Site accrobranche
Echelle	1:4515



Photographies du site



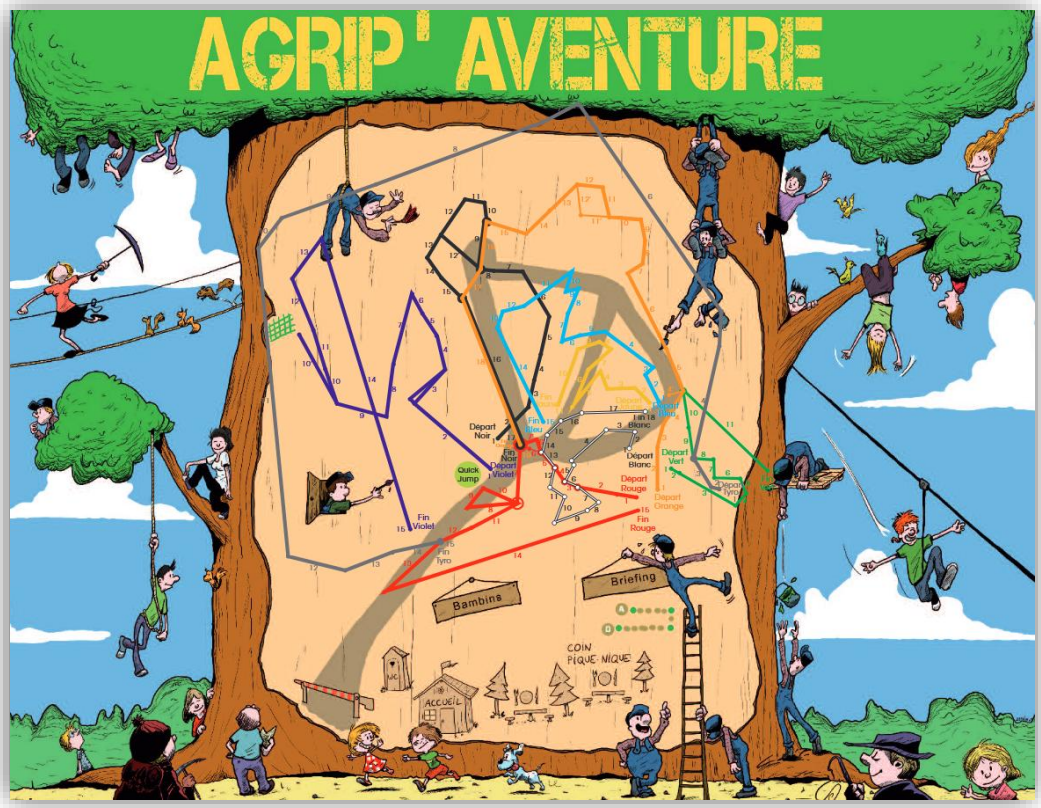











AGRIP' AVENTURE
Départ Noir
Fin Noir Départ Violet
Quick Jump
Fin Violet
Fin Tyro
Départ Bleu
Fin Bleu
Départ Blanc
Départ Rouge
Fin Rouge
Départ Vert
Départ Tyro
Départ Orange
Briefing
Bambins
COIN PIQUE-NIQUE
ACCUEIL

Contraintes particulières du terrain

L'aménagement forestier est consultable sur notre site internet via le lien suivant :

- https://www.onf.fr/vivre-la-foret/documents-de-gestion-durable/%2B%2Bamgt%2B%2BA016569G::amenagement-de-la-foret-domaniale-dagre.html

Le site d'accrobranche se trouve à proximité du champ de tir de Montech avec le 17e régiment de génie parachutiste avec l'application d'un régime extérieur qui met sous cloche en partie la forêt domaniale lors des exercices.

Le site d'accrobranche se trouve également à proximité du projet d'échangeur autoroutière au sud de Montauban avec la création d'une nouvelle sortie de l'autoroute A 62, en lien avec VINCI Autoroutes (Autoroute du Sud de la France).